

Le gouvernement guidé par des pulsions ou la rationalité sanitaire ?

Article rédigé par *Atlantico*, le 30 octobre 2020

Source [Atlantico] Même si la situation sanitaire impose un reconfinement tant l'épidémie de COVID-19 est hors de contrôle, certains arguments avancés par les pouvoirs publics inquiètent pour les libertés publiques comme pour la réalité de leur détermination à agir.

Atlantico.fr : Le confinement décrété à partir de vendredi est-il un aveu d'impuissance à juguler la situation ? Est-ce une réaction raisonnée ou bien dictée par la précipitation ?

Arnaud Benedetti : C'est tout d'abord la même matrice que celle qui a conduit au confinement en mars dernier : la crainte de voir le système hospitalier débordé par les patients contaminés. Cela traduit donc l'échec du politique dont la mission est de prévoir et de protéger et qui lorsqu'il faillit se décharge sur l'administratif pour gérer la situation. C'est ce à quoi nous assistons : un contrôle tatillon, à bien des égards attentatoire à des libertés fondamentales, qui traduit la défaillance des politiques publiques. Faute d'avoir réussi à anticiper et à organiser la réponse de l'Etat, on gouverne les conduites, on médicalise l'action politique, on éteint la vie sociale et économique. Force est de constater que ce dispositif de contrôle socio-politique est sans précédent depuis la seconde guerre mondiale. Qu'un problème d'ordre sanitaire en soit à l'origine devrait nous interroger. Il ne s'agit pas d'une menace physique extérieure et intérieure qui génère de facto cet "état d'exception", ce sont sur le fond aussi des choix politiques internes à la machine de l'Etat. Le politique qui défaille, c'est l'administratif qui gère. Et il gère avec les instruments qu'il a en sa possession... La suspension de la vie sociale devrait peut-être considérée comme un trouble à l'ordre public par celui là-même censé en assurer la tenue. Dans tous les cas il s'agit d'une rupture du pacte de confiance entre la société et l'Etat dont la mission dans une démocratie libérale est de garantir le fonctionnement régulier de la cité.

N'y a-t-il pas une jouissance malsaine de la part de l'administration à vouloir contrôler les déplacements des uns et des autres avec des attestations, ce qui n'est fait pratiquement nulle part ailleurs en Europe ?

L'attestation est l'objet-fétiche de cette politique de contrôle. L'autorité administrative est neutre - en principe ! Mais l'administration ce sont des hommes et des femmes, des corps administratifs, des strates multiples, variées, hétérogènes, une humanité complexe aussi qui n'est pas exempte de passions et de subjectivité tant dans sa dimension individuelle que collective. L'administration, juridiquement, ne fait pas de politique mais structurellement, sociologiquement même, elle est un objet politique, avec ses valeurs et ses systèmes d'intérêts. Il peut exister en son sein une technocratie qui peut trouver matière à justifier le sens de son existence dans des mesures aussi intrusives. Mais l'administration, n'oublions jamais, n'est que ce qu'en fait le politique. Ce " bloc de granit " dont parlait Napoléon a certes la puissance de son histoire et de sa pérennité mais elle est comptable devant le pouvoir politique. Elle lui obéit, même si ce que l'on appelle l'Etat profond compose, hélas, une réalité fortement sédimentée de notre système de décisions. Mais faut-il encore rappeler que l'intrication politico-administrative ne facilite pas les choses puisque le politique est colonisé par du personnel administratif tant dans les fonctions électives que ministérielles. Pour dépasser cette relation incestueuse, une seule solution : couper le lien. Comment : en exigeant de tout fonctionnaire

s'engageant dans une fonction parlementaire ou d'exécutif qu'il démissionne de la fonction publique...
Quoiqu'il en soit, sous couvert de sanitaire, nous assistons à une tendance à l'absolutisation des pouvoirs de police administrative qui n'est pas sans poser problème dans un régime de libertés publiques.

Retrouvez l'intégralité de l'article [en cliquant ici](#)